

-----Message Original-----

Date : 3 février 2011 17 h 04

À : ~Legislative Committee on Bill C-32/Comite législatif chargé du projet de loi C-32; Harper, Stephen - P.M.; Clement, Tony - député; Moore, James - député; Ignatieff, Michael - député; Garneau, Marc - député; Rodriguez, Pablo - député; Angus, Charlie - député; Boucher, Sylvie - députée; Braid, Peter - député; Brown, Gord - député; Cardin, Serge - député; Del Mastro, Dean - député; Kramp, Daryl - député; Lake, Mike - député; Lavallée, Carole - députée; McTeague, Dan - député
Objet : Mes propositions de modifications au projet de loi C-32

3 février 2011

Comité législatif chargé du projet de loi C-32 (CC32)
131, rue Queen
Sixième étage
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

Chers ministres,

J'ai participé aux nombreuses campagnes épistolaires et d'envoi de courriels portant sur les derniers développements relatifs au projet de loi C-32 et à la *Loi sur Le droit d'auteur*.

De nouveau, je rallie ma voix à celle d'autres qui dénoncent avec vigueur les lois sur le droit d'auteur injustes. En vertu du projet C-32, l'utilisation de supports numériques achetés de façon légitime sera injustement limitée au détriment des droits des utilisateurs qui les ont achetés en toute légitimité. Lorsque j'enregistre une émission sur le PVR, je devrais avoir le droit d'en visualiser le contenu comme bon me semble sans craindre de commettre un acte illégal. Si j'achète un DVD, je devrais pouvoir l'écouter dans un lecteur de DVD peu importe le pays où je me le suis procuré. J'ai acheté le support, par conséquent, je devrais être autorisée à utiliser ce support pour ma jouissance personnelle.

De nouveau, j'exhorte mon député, l'honorable Hedy Fry, de voter contre le projet de loi C-32. Par ailleurs, j'encourage le Parti libéral à unir ses forces à celles du NPD et du Bloc québécois pour s'opposer à ce projet de loi lorsqu'il sera déposé au Parlement. Leurs électeurs devraient avoir le droit d'utiliser en toute légitimité les supports numériques achetés comme bon leur semble.

Le fait que le Parti conservateur aille de l'avant avec des lois sur le droit d'auteur injustes prouve qu'il n'écoute pas l'opinion des Canadiens à ce sujet. J'espère que le Parti libéral, le NPD et le Bloc québécois ne commettront pas la même erreur en appuyant ce projet de loi.

Bien à vous,

Julia Mackay

Chers ministres,

J'aimerais profiter de cette occasion pour communiquer mes préoccupations et mes suggestions de révision et de modification au Comité législatif chargé de l'étude du projet de loi C-32, la *Loi sur La modernisation du droit d'auteur*. Même si le projet de loi C-32 semble plus souple que les tentatives antérieures de réforme du droit d'auteur, il est truffé de failles fondamentales à cause de l'inclusion de dispositions anticourtage strictes. En tant que Canadienne, je suis à la fois préoccupée et désolée de constater à quel point mes droits peuvent être brimés aussi facilement par des dispositions de protection souveraines et universelles de cette loi visant les serrures numériques.

Les dispositions anticourtage prévues dans le projet de loi C-32 dotent indûment les titulaires de droits d'auteur et les distributeurs des industries de la musique, du cinéma et du jeu vidéo d'un ensemble d'outils puissants qui peuvent être utilisés pour exercer une maîtrise absolue sur l'interaction des Canadiens avec les supports et la technologie, et risquent même de brimer les droits d'origine constitutionnelle des Canadiens.

L'une des solutions pour régler le problème fondamentalement litigieux inhérent au projet de loi C-32 et pour éviter les effets imprévisibles d'une protection générale des serrures numériques consiste à modifier le projet de loi pour permettre le courtage à des fins légitimes. Non seulement cette approche est conforme aux traités Internet de l'OMPI, elle offre également une protection juridique pour les serrures numériques tout en maintenant l'équilibre crucial de la protection des droits d'auteur. J'exhorte le Comité d'ajouter une prescription relative à l'interdiction de courtage à des fins de contrefaçon ou d'ajouter une exception à la loi pour encadrer le courtage à des fins légitimes.

Je crois qu'en plus de lier l'interdiction de courtage à l'acte de contrefaçon, il est également de la plus haute importance que les consommateurs jouissent d'un accès commercial aux outils requis pour faciliter ces actes légitimes. Il est impératif que l'interdiction de distribution et de mise en marché des dispositifs ou des outils susceptibles d'être utilisés à des fins de courtage en toute légitimité soit éliminée par le retrait du paragraphe 41.1(c) et de tout renvoi à ce paragraphe ou de tout paragraphe du projet de loi devenu impertinent en raison de ce changement.

Certains ont proposé de laisser aux forces du marché le soin de déterminer l'avenir des serrures numériques au Canada. D'autres ont affirmé que la codification de solides dispositions de protection dans les lois canadiennes est simplement une bonne politique intérimaire. Je ne suis pas d'accord. Au lieu de remettre entre les mains des sociétés la maîtrise des droits d'utilisation électronique, le gouvernement doit plutôt réglementer l'utilisation des serrures numériques pour s'assurer qu'elles ne sont pas simplement utilisées pour brimer les droits des utilisateurs. Je recommande aussi au Comité d'envisager l'ajout d'une exigence relative à la déclaration de l'utilisation de serrures numériques sur l'étiquette des biens de consommation. Une telle exigence permettrait aux consommateurs canadiens de prendre des décisions éclairées au sujet des produits qu'ils achètent et des droits d'accès et d'utilisation, ou l'absence de ceux-ci, auxquels ils peuvent s'attendre en se portant propriétaires d'un produit donné.

En somme, je crois qu'il est dans l'intérêt véritable des consommateurs canadiens tout autant que des auteurs de modifier le projet de loi C-32 pour clairement établir un lien entre un acte de courtage et la contrefaçon, enlever

l'interdiction universelle relative aux outils de contournement et établir une nouvelle disposition relative à la déclaration des MPT sur les étiquettes.

Bien à vous,

Julia Mackay

- c. c. : Le très honorable Stephen Harper
- c. c. : L'honorable Tony Clement, ministre de l'Industrie
- c. c. : L'honorable James Moore, ministre du Patrimoine canadien
- c. c. : L'honorable Michael Ignatieff
- c. c. : Les membres du Comité législatif (Charlie Angus, Sylvie Boucher, Peter Braid, Gordon Brown, Serge Cardin, Dean Del Mastro, Marc Garneau, Daryl Kramp, Mike Lake, Carole Lavallee, Dan McTeague et Pablo Rodriguez)
- c. c. : Fry.H@parl.gc.ca